

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Curaviva : revue spécialisée |
| Herausgeber: | Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses |
| Band: | 4 (2012) |
| Heft: | 1: Intergénérationnel : la solidarité entre jeunes et vieux mise à l'épreuve |
| Artikel: | Proposition controversée de trois grandes caisses d'assurance maladie : pénaliser les personnes âgées ou mieux répartir les charges? |
| Autor: | Wenger, Susanne |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-813812 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Proposition controversée de trois grandes caisses d'assurance maladie

Pénaliser les personnes âgées ou mieux répartir les charges?

Trois assurances maladie estiment que les personnes âgées devraient prendre en charge une plus grande partie des frais qu'elles occasionnent. Des voix critiques s'élèvent pour dénoncer ces assureurs qui s'attaquent ainsi au principe de solidarité entre les générations.

Suzanne Wenger

Un vent d'indignation a soufflé à la lecture du courrier des lecteurs: «Quelqu'un qui vieillit et tombe plus souvent malade n'y est pour rien. Dois-je avoir honte de vieillir?», se demande Jürg Suter. «Les personnes âgées ont cotisé toute leur vie, et il n'est pas nécessaire de les pénaliser encore davantage maintenant en raison de leur âge», ajoute Antoinette Schmid. Vreny Kunz renvoie la balle: «Qui prend en charge les jeunes en état de coma éthylique, hospitalisés quotidiennement dans les cliniques? C'est bien sûr nous, les vieux, et cela va de soi!» Quant à Nadja Lendi, elle estime en revanche qu'il est juste de soulager les jeunes: «En effet, ils mettent déjà suffisamment la main au portefeuille.» C'est la proposition des trois grandes caisses d'assurance maladie, Helsana, Groupe Mutuel et Sanitas, de revoir la structure des primes sur la base de l'augmentation des dépenses de santé, qui a échauffé les esprits à fin 2011. Aujourd'hui, du fait de la compensation des risques, des milliards de francs de primes sont transférés des jeunes vers les anciennes générations – indépendamment des conditions financières réelles. Ces fonds sont en partie reversés aux jeunes grâce à des réductions de primes financées par l'impôt: «Avec le vieillissement de la société et les coûts élevés supérieurs à la moyenne à un âge avancé (...),

cette problématique va s'accentuer et peser sur la solidarité entre les générations», argumentent les assureurs maladie.

Les seniors se défendent

La solution proposée: des catégories de primes différentes et des remises de primes plus faibles pour les franchises à option. Concrètement, ces assureurs envisagent une catégorie de prime supplémentaire à partir 40 ans. Les plus jeunes paieraient moins, les plus âgés paieraient davantage. D'après les trois caisses maladie, qui se sont regroupées l'été dernier au sein de la nouvelle «Alliance des assureurs maladie suisses» et totalisent deux millions d'assurés de base, cela permettrait de préserver la solidarité entre les personnes en bonne santé et les personnes malades. Le Conseil suisse des aînés se défend avec «véhémence contre l'attaque des grandes caisses d'assurance maladie». Il estime que leur proposition va «totalemen à l'encontre du principe de la solidarité». Tous les retraités ne sont pas riches. La conseillère nationale PDC Ruth Humbel, qui avait subi une défaite en 2009 avec une initiative similaire, accorde son soutien aux assureurs: dans le canton d'Argovie, un couple de retraités sur cinq déclare aux impôts un patrimoine supérieur à un million de francs alors que les jeunes ne peuvent même pas payer leurs primes, affirme Ruth Humbel dans la presse lucernoise. ●

«Une proposition qui va à l'encontre du principe de la solidarité.»

Des primes plus élevées pour les personnes âgées? Lisez dans les pages suivantes les commentaires de Thomas J. Grichting, CEO du Groupe Mutuel, et d'Otto Piller, président de Curaviva Suisse.

Ces textes sont traduits de l'allemand.

>>